

Date de convocation :  27/06/2024	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le premier juillet deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : BEULAIGUE Nelly, BROUSSARD Cédric, CLOT Dimitri, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, MANOHA Fabienne, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MEYNET Isabelle, MORIN Colette, MOULIN Christophe, MOUNIER Emeline, PARRAT Éric, SOUCHON Patricia, VALLAT Robert (18).

Excusés : BEAL Corinne (pouvoir à Pierrick MARCON), CHAUDIER Florian (pouvoir à Dimitri CLOT), MOURIER Fanny (pouvoir à Isabelle MEYNET), OUDIN Marie Laure (pouvoir à Robert VALLAT), SABOT Thierry (pouvoir à Christophe MOULIN) (5).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Vidéoprotection – choix du fournisseur.**

#### **DCM 20240701-4**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations DCM 20220530-13 du 30 mai 2022 et DCM 20231218-1 du 18 décembre 2023 approuvant l'extension du système de vidéoprotection de la Commune.

Il informe qu'une consultation avec demande de 3 devis sans publicité a été lancée le 2 mai 2024 pour une remise des offres au 31 mai 2024. Il s'agit d'un marché unique. Consultation à laquelle 2 entreprises ont candidaté.

L'analyse des offres est intervenue lors de la commission ouverture des plis réunie le 25.06.2024 et a permis de désigner l'attributaire.

Les critères de jugement étaient les suivants : valeur technique 70 % ; prix des prestations : 30 %.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, à la majorité (deux abstentions : Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER) :

- Décide d'attribuer le marché d'extension de la vidéoprotection à l'entreprise **VOLFEU** pour un montant de 51 880 € HT soit 61 956.00 TTC ;

**AR Prefecture**

043-214300873-20240701-DCM20240701\_4-DE  
Reçu le 08/07/2024

- Accepte que la société VOLFEU fournisse les panneaux de signalisation d'entrée de ville, au prix de 120.00 € HT le panneau ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,  
Cédric BROUSSARD

**AR Prefecture**

043-214300873-20240701-DCM20240701\_4-DE  
Reçu le 08/07/2024